



Succession adulte handicapé sous tutelle

Par **Berthie**, le **02/04/2016** à **13:40**

Bonjour

Nous avons un frere trisomique, actuellement en retraite dans un foyer. Nous l'hébergeons uniquement certains we et pendant quelques semaines de "congs".

Notre sœur aînée a été désignée comme tuteur après le décès de nos parents. C'est elle qui souhaite la prendre le plus souvent en charge.

Celle ci ne nous a jamais informée de ses comptes de gestion ni de son patrimoine.

1) est ce que ceux ci doivent rester confidentiels ou ont ils le devoir de nous en informer ?

2) qui sera héritier de ses biens ? Ses différents frères et soeurs ou le tuteur ?

Merci d'avance de prendre en compte ma demande.

Bien cordialement.